Délibération CA 2022 / 06 / 21 – 8

Point 7 de l'Ordre du Jour :
CONVENTION de CESSION de MATÉRIEL INFORMATIQUE à la MAIRIE de LANEUVEVILLE -DEVANT-NANCY
Document transmis aux Administrateurs **ANNEXE 3**

- Le Conseil d'Administration du 29 septembre 2020 autorise la cession gratuite de biens informatiques :
  - aux associations de parents d'élèves, aux associations de soutien scolaire, aux associations reconnues d'utilité publique et aux associations d'étudiants,
  - aux organismes assurant des missions d'enseignement et de recherche scientifiques, dans la cadre d'une convention de coopération,
  - aux personnels de l'établissement,

conformément aux dispositions de l'article L3212-2 du code général de la propriété des personnes publiques.

Le Conseil autorise également, conformément au même article, la cession gratuite de mobiliers de valeur marchande faible ou nulle dont l'université n'a plus l'emploi comme suit :
- aux autres administrations d'État ;
- aux associations dont les ressources sont affectées à des œuvres d'assistance, notamment à la redistribution gratuite de biens meubles aux personnes les plus défavorisées.

Cet article L3212-2 comprend, depuis le 31 décembre 2020, un alinéa 11° qui autorise les cessions gratuites de biens meubles de toute nature et de faible valeur à des collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics.

- Dans le cadre de la politique de recyclage des matériels informatiques de l'université, les services de l'Établissement et ceux de la commune de Laneuveville-devant-Nancy se sont rapprochés en vue de la cession à la commune de biens informatiques dont l'Université n'a plus l'usage. Ce projet de cession fait l'objet de la convention en annexe.

Délibération :
Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la convention de cession de matériel informatique à la mairie de LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants *Présents* *Représentés*	28 *19* *9*
Nombre de REFUS de VOTE	**0**
Nombre de VOTES POUR	**28**
Nombre de VOTES CONTRE	**0**
Nombre d'ABSTENTIONS	**0**

Fait le 22 juin 2022

Université de Lorraine
La Présidente

Hélène BOULANGER
Présidente

- **Transmis au Recteur Chancelier le** 24 JUIN 2022

UNIVERSITE DE LORRAINE
34, COURS LEOPOLD – CS 25233
54052 NANCY CEDEX
www.univ-lorraine.fr